

Le Président

à

**Monsieur Jean-Luc Mathieu
Président de la Commission Particulière du
Débat Public sur le projet de Centrale
Electronucléaire EPR "tête de série" Flamanville 3
3, rue Treilhard
75008 PARIS**

Les Pieux, le 14 février 2006.

Nos réf : DG n° 2006/021
Dossier suivi par Daniel Lemenuel

Objet : Contribution de la Communauté de Communes des Pieux au Débat Public

Monsieur le Président,

Au titre du Débat Public sur le projet de centrale électronucléaire EPR "tête de série" - Flamanville 3, la Communauté de Communes des Pieux, directement impliquée dans l'accompagnement de ce chantier, s'est longuement interrogée sur les conditions de faisabilité de l'accueil et de l'hébergement des salariés et entreprises liées à ce grand projet.

En effet, un chantier de cette envergure n'est pas sans susciter au niveau de l'organisme public diverses inquiétudes, voire interrogations.

Aussi, nous avons souhaité transcrire dans la présente contribution, les sentiments qui animent et suscitent le débat interne au sein de la Communauté de Communes.

Vous remerciant de prendre la présente en considération,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Philippe AUCHER.

Pièce Jointe : 1

L'implantation de l'EPR à Flamanville, (Flamanville 3).

La réalisation de l'EPR à Flamanville suscite enthousiasme, impatience et incertitude :

- enthousiasme vis-à-vis d'un projet novateur susceptible de relancer une économie locale lourdement pénalisée,
- impatience vis-à-vis d'une population qui attend une reprise soutenue de l'emploi,
- incertitude des collectivités vis-à-vis d'un chantier d'ampleur qui suscitera au profit de centaines voire de milliers de travailleurs des besoins conséquents de services et de confort.

L'attente est certaine et à la hauteur des besoins publics qu'il faudra peu ou prou satisfaire.

Mais quel besoin ? pour qui ? pourquoi ?.

Les besoins publics sont administratifs, sociaux et de loisirs (sportifs et culturels) mais également structurels (terrains, équipements, hébergement, moyens et voies de circulation).

Les besoins publics sont destinés aux travailleurs déplacés et entreprises qui les emploient.

Les besoins concernent l'accueil et l'hébergement des personnes et des entreprises chargées de la réalisation de cet ambitieux projet.

Mais comment assurer et satisfaire cette demande ? .

Projet et moyens suscitent beaucoup d'imagination mais surtout beaucoup de conviction.

Quels projets ? quel financement ?.

L'adéquation n'est pas simple, la ou les réponses impliquent et engagent toutes les parties : les collectivités, l'État et les entreprises.

Comment ?.

Nos inquiétudes portent sur les garanties dont la collectivité doit bénéficier. Sur quels engagements la collectivité peut compter pour répondre à ce projet, sachant que l'État peut faire et défaire alors qu'il nous faut, tous, s'inscrire dans la durée.